


Les obligations des clubs relatives à l'arbitrage

	Les obligations des clubs relatives à l'arbitrage	Révision : Juin 2022
	Roller Derby	2 / 3

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ARBITRAGE 2

MANQUEMENT À L'OBLIGATION DE FOURNIR DES ARBITRES 2

1. PARTICIPATION AUX FRAIS D'ARBITRAGE

Conformément au point 1.2 du Règlement Financier des Compétitions, chaque équipe engagée dans une compétition fédérale, quelle que soit sa division, devra contribuer aux frais d'arbitrage à hauteur d'un montant de 75 €.

Note : Ce budget sera utilisé dans le cadre du défraiement des officiel·le·s et la mise en place des formations.

2. MANQUEMENT À L'OBLIGATION DE FOURNIR DES ARBITRES


Chaque équipe doit fournir au moins 3 arbitres à chaque étape de championnat à laquelle elle participe (y compris barrages et playoffs). Afin de compter pour cette obligation, les arbitres doivent :

- Ne pas participer à la même étape en tant que joueur·se·s ou staff coaching (par exemple *bench manager*, *line-up manager* ou *mirror bench*) ;
- Être disponible sur tous les matchs du week-end, à l'exception possible, d'au plus, un match chaque jour ;
- Pour les étapes d'Élite, de Nationale 1 et pour les Phases finales (barrages et playoffs de Nationale 2) : être titulaire du Statut d'Officiel·le·s FFRS de Roller Derby ou bénéficier d'une dérogation pour les officiel·le·s titulaires d'une licence hors FFRS (demande à adresser à la Commission Roller Derby).

Lors du recrutement des arbitres, elles postulent en indiquant quelle équipe elles accompagnent lors de cette étape.

Afin de favoriser l'accueil des étapes de championnat, cette obligation est diminuée en fonction de la compétition pour les clubs accueillant une étape.

COMPÉTITION	Arbitres nécessaires pour les Clubs hôtes	Arbitres nécessaires pour les autres Clubs
Élite	2	3
Nationale 1 - barrage Élite / Nationale 1	1	3
Nationale 2 - Playoffs N2	0	3
Junior	0	0

	Les obligations des clubs relatives à l'arbitrage	Révision : Juin 2022
	Roller Derby	3 / 3

A chaque manquement à cette obligation, l'équipe défaillante sera pénalisée d'une amende forfaitaire (cf. "Règlement Financier des Compétitions"). Un bilan sera effectué en fin de saison pour déterminer les sanctions financières s'il y a lieu.